

Commune de MONFERRAN-SAVÈS

## SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT le TROIS OCTOBRE à vingt et une heure, le conseil municipal de la commune de MONFERRAN-SAVÈS dûment convoqué par courrier électronique du 28 septembre 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle de la mairie, sous la présidence de madame le maire.

**ÉTAIENT PRESENTS** : Mme Sandrine BARRAU, M. Bertrand BESSE, Mme Christelle BORREGO, Mme Josianne DELTEIL, M. Raymond LABORDE, M. Fabien LECHES, M. Sébastien PEYRES, M. Frédéric SOULES, M. Michel TOURON et Mme Maryelle VIDAL.

**ABSENTS** : M. Étienne BAYONNE, Mme Anne-Cécile DELECROIX, M. Jean DELIX, et M. Jean-Philippe PELISSIER.

**SECRETAIRE** : M. Bertrand BESSE

**NOMBRE DE CONSEILLERS** :

- en exercice : **quatorze**
- quorum : **huit**
- présents : **dix**
- votants : **dix**

### ORDRE DU JOUR :

- Points divers
- Approbation du PV compte-rendu de la séance du 19 septembre 2018
- Modification du budget n°2
- Point sur les finances et les projets 2018 - 2020
- Adhésion à la fondation du patrimoine
- Point sur les délégations de fonctions
- Avis sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la Gascogne Toulousaine
- INFO : Restitution de l'étude sur la faisabilité d'une chaudière bois et d'un réseau de chaleur
- INFO : Changement de prestataire pour le nettoyage des bâtiments au 1er octobre 2018
- INFO : Avancement du projet de pôle de services partagé

## Points divers

---

Madame le maire présente l'avancement des études préalables concernant le lac de Monferran-Savès : le lac étant placé sur un cour d'eau, la procédure et les contraintes règlementaires pour la consolidation des berges semblent très lourde et sans aides financières. Le conseil municipal évoque la possibilité de supprimer ce lac et de restaurer le lit mineur du ruisseau, la zone humide et une petite mare à proximité. L'objectif serait de maintenir l'activité pêche sur le cours d'eau et l'espace détente.

Le conseil municipal discute du ramassage des déchets verts et charge monsieur Laborde d'étudier la création d'aires de dépôt supplémentaires.

Monsieur Bertrand Besse évoque l'avancement des travaux du city-stade : la pose est prévue la première semaine des vacances de Toussaint (du 22 au 26 octobre) : il suggère de ne pas arrêter de date d'inauguration pour l'instant en cas de retard imprévu du chantier.

Madame Vidal présente l'avancement du chantier au cimetière : les travaux se sont déroulés normalement et devraient être terminés pour Toussaint (il reste la terre à étaler et la clôture à poser).

Elle présente également l'avancement des travaux de création d'une ruelle : le chantier a été suspendu en raison de la présence probable d'amiante (ancien réseau d'eaux usées en amiante ciment). Elle ajoute que le désamiantage engendrera un surcoût. Madame le maire informe le conseil municipal qu'elle a adressé une demande de contribution au Syndicat des Eaux de la Barousse gestionnaire du réseau.

## Approbation du PV compte-rendu de la séance du 19 septembre 2018

---

Le PV compte-rendu n'ayant pas été finalisé et adressé au conseillers, ce point est reporté au prochain conseil municipal.

## Modification du budget n°2

---

**Délibération n°2018-047** modifiant le budget dite décision modificative n°2 « DM2 »

Vote : OUI à l'unanimité (10 voix)

Monsieur Michel Touron indique que le changement de l'éclairage public pour des lampes LED doit être imputé en section de fonctionnement et non en investissement,

car la commune n'est pas propriétaire des candélabres. Il est donc nécessaire de virer 53 761 € de l'investissement vers le fonctionnement.

Il ajoute que cette modification est sans impact sur le coût final car il n'y a pas de TVA sur ces travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ajuste les dépenses et les recettes selon la répartition suivante :

	Dépenses		Recettes	
	Diminution	Augmentation	Diminution	Augmentation
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	53 761,00	0	0	0
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>53 761,00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
D-65548 : Autres contributions	0	53 761,00	0	0
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0</b>	<b>53 761,00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>53 761,00 €</b>	<b>53 761,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0	0	53 761,00	0
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>53 761,00</b>	<b>0</b>
D-2041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations	53 761,00	0	0	0
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>53 761,00</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>53 761,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>53 761,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total GENERAL</b>	<b>- 53 761 €</b>		<b>- 53 761 €</b>	

## Point sur les finances et les projets 2018 – 2020

### PAS DE DÉLIBÉRATION.

Monsieur Michel Touron explique qu'il y'a une surconsommation de plus de 700 € de carburant (+20 % environ) depuis le début de l'année. Cette surconsommation ne peut pas s'expliquer seulement par la hausse du prix à la pompe. Le conseil décide d'instaurer des carnets de bord dans les véhicules technique afin de suivre plus finement les consommations de carburant.

Monsieur Michel Touron explique qu'à ce jour il n'y a aucune certitude sur les aides du Conseil régional Occitanie permettant de compenser la faible subvention du Conseil départemental du Gers pour l'aménagement de la RD 39. Selon les scénarios de financement actuels, le reste à charge pour la commune approcherait 400 000 euros. Il ajoute qu'un emprunt sur 15 ans ou 20 ans pour financer ce coût « net » reviendrait à amputer la commune de la moitié de sa capacité d'autofinancement.

Le conseil municipal charge madame le maire de continuer ses démarches pour obtenir des subventions.

Monsieur Michel Touron présente les différents projets d'équipement sollicités (acquisition de miniportables pour la classe CM1, achat de mobilier pour les classes maternelles, outillage technique, réfection des parapets du pont « aux Arnès »...) pour 15 000 euros TTC environ : le conseil municipal décide de faire réaliser les travaux du pont « aux Arnès » et de repousser les autres projets pour des questions financières.

### Adhésion à la fondation du patrimoine

---

**Délibération n°2018-048** approuvant l'adhésion à la fondation du patrimoine

Vote : OUI à l'unanimité (10 voix)

Madame le maire explique que la fondation du patrimoine, propose à la commune d'adhérer pour 75 € par an. La commune n'a encore jamais adhéré à présent. Elle ajoute que la fondation propose en échange différents outils liés à la recherche de mécénat et elle propose que la commune adhère à la fondation du patrimoine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- approuve l'adhésion de la commune à la fondation du patrimoine au titre de l'année 2019 ;
- et charge le maire de renouveler l'adhésion si elle l'estime nécessaire les années suivantes.

### Point sur les délégations de fonctions

---

**Délibération n°2018-049** fixant le montant des indemnités de fonction des élus

Vote : OUI à l'unanimité (10 voix)

Madame le maire rappelle qu'actuellement 11 élus (sur 14) bénéficient d'une délégation de fonctions et reçoivent 178,46 € net par mois. Elle ajoute qu'il est possible de passer à 12 délégations avec indemnités au 1<sup>er</sup> novembre 2018 (avec Frédéric Soules responsable de la gestion de la salle des fêtes) tout en respectant l'enveloppe légale. Le coût serait financé grâce aux économies sur le combustible (le changement de fournisseur au 1<sup>er</sup> septembre 2018 devrait faire économiser près de 2 500 euros par an à la commune).

Elle ajoute que le budget nécessaire à 12 indemnités, soit 29 178 euros brut, reste inférieur à l'enveloppe légale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

vu les articles L2123-23 et L2123-24 du code général des collectivités territoriales ;

vu la délibération du conseil municipal n°2016-059 du 23 novembre 2016 fixant le montant des indemnités de fonction du maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués ;

décide,

- de maintenir l'indemnité versée au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués à 5,33 % de l'indice 1015 ;
- et d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

### **Avis sur le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la Gascogne Toulousaine**

---

#### **PAS DE DÉLIBÉRATION.**

Monsieur Sébastien Peyres présente le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la Gascogne Toulousaine.

Le conseil n'émet pas de remarque particulière.

### **INFO : Restitution de l'étude sur la faisabilité d'une chaudière bois et d'un réseau de chaleur**

---

#### **PAS DE DÉLIBÉRATION.**

Madame le maire présentera le rendu de l'étude lors d'un prochain conseil municipal.

### **INFO : Changement de prestataire pour le nettoyage des bâtiments au 1er octobre 2018**

---

#### **PAS DE DÉLIBÉRATION.**

Madame Maryelle Vidal explique que l'entreprise PLD Garonne basée à Labège a été retenue en remplacement de Triangle Propreté. Une des deux employée (Fatima) est gardée et son temps de travail augmenté.

Madame le maire ajoute que le coût prévu (20 000 € TTC par an environ) est celui qui avait été estimé lors des simulations pour la création de postes d'Atsem suite au départ en retraite d'Isabelle.

### **INFO : Avancement du projet de pôle de services partagé**

---

#### **PAS DE DÉLIBÉRATION.**

Madame le maire présentera l'avancement lors d'un prochain conseil municipal.

Prochain conseil municipal : mercredi 31 octobre 2018.

La séance est levée à 23h.

Fait et délibéré le 3 octobre 2018. Prise de notes et rédaction numérique simultanées qui empêchent les conseillers municipaux présents de signer le PV.

Le secrétaire de séance,  
Bertrand BESSE

Le maire,  
Josianne DELTEIL